

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1044

21 avril 2015

SOMMAIRE

Actavis WC 1 S.à r.l.	50068	Isle Lux S.à r.l.	50066
Actidis S.A.	50071	Marco STEICHEN S.à r.l.	50072
Anama Investments S.à r.l.	50069	Moravia Lux Intermediate Holding Com- pany, S.à r.l.	50077
Banyal Aragorn Investments S.A.	50070	Motion Prod Management S.A.	50109
BNP Paribas General Partner AFVII	50067	NB Renaissance Partners Holdings S.à r.l.	50067
BNP Paribas General Partner IV	50067	Nordfolk S.A.	50073
BTC Tres S.à r.l.	50069	Novell S.à r.l.	50074
Capital Development Holding S.à r.l.	50067	Oaktree (Lux.) Funds	50072
CEP III Chase Finance S.à r.l.	50068	Pierangeli S.A.	50073
CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR	50074	Portrea S.A.	50067
CEP III First Global Holding S.à r.l.	50112	Praxa SA	50066
Coboulux	50074	Simap Finance S.A.	50068
Constructions de Luxembourg S.à r.l.	50072	SLDC Luxembourg S.à r.l.	50074
Crodaun S.A.	50073	Sunset Investment S.A.	50070
Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l.	50066	Vector International Investments S.à r.l.	50070
Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l.	50066	Vermilion Luxembourg S.à r.l.	50075
Fondation Peters	50066	Voyages Demy Schandeler S.à r.l.	50069
Frozen Holding S.A.	50073	Xedoc Luxembourg S.A.	50069
Garage PACIOTTI S.à r.l.	50088		
Gemini Enterprises S.à r.l.	50098		
German Office Holdings S.à r.l.	50089		
Hermes Asset Weston S.à r.l.	50080		

Praxa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 90.653.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039341/9.

(150044994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015037822/10.

(150042440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015037823/10.

(150042439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Fondation Peters, Fondation.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg G 227.

Statuts coordonnés RECTIFIÉS déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015 sous la référence L150042952.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015038567/12.

(150043970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 11.088.950,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

EXTRAIT

Item Limited a changé son siège social de Civil Aviation Avenue, bâtiment Aviation Park, étage Ground Floor, M-LQA 9023, Luqa à SmartCity Malta SCM 01, Suite 502, Ricasoli, Kalkara SCM 1001, Malta.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037932/13.

(150043044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

NB Renaissance Partners Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 193.692.

Les statuts coordonnés au 20 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038079/9.

(150042805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

BNP Paribas General Partner AFVII, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.517,90.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.943.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038449/10.

(150043722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

BNP Paribas General Partner IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.517,90.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue JF Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.891.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038450/10.

(150043787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Capital Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015038463/11.

(150043539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Portrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 160.231.

EXTRAIT

En date du 11 février 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé ce qui suit:

- Accepter avec effet immédiat, la démission de Nationwide Management S.A. ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 de son mandat d'Administrateur.
- Accepter avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Francesco Gioia domicilié au 60, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg en tant qu'Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour Portrea S.A.

Référence de publication: 2015038145/14.

(150042584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Actavis WC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 162.340.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Février 2015.

Actavis WC 1 S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2015038965/14.

(150044826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Simap Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 48.000.

Il résulte des actes de la Société que:

- Monsieur Antoine Mafrica, Monsieur Dominique Audia, et Madame Marina Padalino tous résidant professionnellement au 20 Rue de la Poste - L-2346 Luxembourg ont présentés leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 16 Février 2015.

- La Société HRT Révision S.A. dont le siège social est au 163, Rue du Kiem 8030 Strassen a présenté sa démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 16 Février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015038873/16.

(150044051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

CEP III Chase Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 179.258.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Madame Barbara Imbs;
- Madame Erica K. Herberg;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est le 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

CEP III Chase Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015038484/24.

(150043965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

BTC Tres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 182.610.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 274 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039042/9.

(150044327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Anama Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 155.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015038976/10.

(150044607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Xedoc Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.855.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015038935/12.

(150043615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Voyages Demy Schandeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 22.711.

Extrait de la décision des associés du 30 janvier 2015

1) La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Associés: changements d'adresses: nouvelles adresses:

- a. SCHANDELER Aloyse, né le 12.09.1932 à Keispelt,
domicilié à 22, Cité Bettenwiss, L - 8479 EISCHEN
- b. SCHANDELER Norbert, né le 15.04.1934 à Keispelt,
domicilié à 88, rue de Kehlen, L - 8295 KEISPELT
- c. SCHANDELER Nadine, née le 12.08.1965 à Luxembourg,
domiciliée à 7, rue Durenthal, L - 8294 KEISPELT
- d. MULLER Béatrice, née le 03.11.1933 à Neuilly-Sur-Marne (F)
domiciliée à 22, Cité Bettenwiss, L - 8479 EISCHEN

3) Gérant: changements d'adresses: nouvelles adresses:

SCHANDELER Norbert, né le 15.04.1934 à Keispelt,
domicilié à 88, rue de Kehlen, L - 8295 KEISPELT

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2015038925/23.

(150043744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Banyal Aragorn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.341.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 12 février 2015.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Sophie CHAMPENOIS

Représentant permanent

Référence de publication: 2015039021/13.

(150044636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Sunset Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.357.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 9 mars 2015

La société SUNSET INVESTMENT S.A. a désigné la société

SGG S.A.

RCS Luxembourg B0168791

412F Route d'Esch

L-2086 Luxembourg

comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015038891/16.

(150043877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Vector International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.839.

EXTRAIT

Suite au contrat de transfert de parts sociales daté du 5 mars 2015, les 12.500 parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 1.- chacune, sont désormais détenues par: Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

En date du 5 mars 2015, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- L'actionnaire unique a pris note de la démission de Travis Management S.A., avec siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B17823, en tant que gérant de la société avec effet au 5 mars 2015.

- L'actionnaire unique a nommé les personnes suivantes en tant que membre du conseil de gérance de la société pour une durée illimitée avec effet au 5 mars 2015:

Nicholas Kabcenell, avec adresse professionnelle au Szabadság tér 7, H-1054 Budapest, Hongrie, gérant de catégorie A;

Wim Ritz, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gérant de catégorie B;

Jan Vanhoutte, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance de la société est dès lors composé comme décrit ci-dessus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015038920/25.

(150043780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Actidis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 85.616.

L'an deux mille quinze, le trois mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ACTIDIS S.A.», ayant son siège social à L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 700 du 7 mai 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85616, (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1528 du 27 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marziale CACCHIONE, pensionné, demeurant à L-3321 Berchem, 32, rue Oscar Romero.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pascal BASTIN, comptable, demeurant professionnellement à L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincenzo LAURIA, commerçant, demeurant à L-5752 Frisange, 25 A, Lëtzebuergstrooss.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) et divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1) Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);
- 3) Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
- 4) Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincenzo LAURIA, commerçant, demeurant à L-5752 Frisange, 25 A, Lëtzebuergstrooss, en qualité de Liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Assemblée a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cacchione, Bastin, Lauria,, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6626. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015038988/76.

(150044538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Constructions de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.

R.C.S. Luxembourg B 108.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2015039470/10.

(150044581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Oaktree (Lux.) Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 172.546.

Le bilan au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015039302/10.

(150044732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Marco STEICHEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6583 Rosport, 46, rue Giesenbour.

R.C.S. Luxembourg B 157.678.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2015039256/10.

(150044474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Nordifolk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 162.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039293/9.

(150044506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Frozen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 136.588.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038576/10.

(150044186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Pierangeli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 65.590.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Marco Gostoli, résidant professionnellement au 20 Rue de la Poste L 2346 Luxembourg, la société CL Management S.A. dont le siège social est au 20 Rue de la Poste L2346 Luxembourg et Madame Hélène Mercier résidant professionnellement au 19/21 Bd du Prince Henri L-1723 Luxembourg ont présentés leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 16 Février 2015

Il résulte des actes de la Société que HRT Révision S.A. dont le siège social est au 163 Rue du Kiem L-8030 Strassen, a présenté sa démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 16 Février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015038795/16.

(150044108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Crodaun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 120.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 13 juin 2013

1. Les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier WURTH et de Monsieur Jim PENNING n'ont pas été reconduits.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur John LYONS a été reconduit pour une durée de six années.

Monsieur John LYONS est désormais administrateur unique de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015038509/19.

(150043532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Novell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.539.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039299/9.

(150044378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

SLDC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6311 Beaufort, 29, rue de Belair.
R.C.S. Luxembourg B 170.694.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 19.02.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2015038877/11.

(150043715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Coboulux, Société Anonyme.

Siège social: L-6869 Wecker, 11, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 7.082.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 février 2015

M. Lucien CLEMENT est nommé Président du Conseil d'Administration. Son mandat expirera lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015038504/12.

(150043620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.839.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 06 mars 2015 que:

1. La personne suivante a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 06 mars 2015:

- Monsieur Christopher Finn;

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 06 mars 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg;

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Erica Kathleen Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, a changé comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2015.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2015038486/22.

(150043491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Vermilion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 193.472.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-third of January.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VERMILION ENERGY INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered address at 3700, 400 3rd Avenue SW T2P 4H2, Calgary, Alberta, Canada, registered with the Alberta registrar under number 2018675575 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-da Chao Conde, notary's clerk, with professional address at 15, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to enact the following:

I. VERMILION ENERGY INC., aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of VERMILION LUXEMBOURG S.À R.L., with registered office at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 193.472 and incorporated by a deed of the aforementioned notary, dated on December 9, 2014, not yet published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

III. The Sole Shareholder will consider the following Agenda:

1. Consider increasing the share capital of the Company by an amount of five thousand Euros (EUR 5,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to seventeen thousand five hundred Euros (EUR 17,500) by the issue of five thousand (5,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1), vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares");

2. Consider the subscription by the Sole Shareholder to the New Shares and the payment of the New Shares by means of a cash contribution of five thousand Euros (EUR 5,000);

3. Consider amending the first paragraph of Article 6.1 of the Company's articles of association so as to give it the following content:

" **Art. 6.1.** The share capital of the Company amounts to seventeen thousand five hundred Euros (EUR 17,500) represented by seventeen thousand five hundred (17,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

4. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of five thousand Euros (EUR 5,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to seventeen thousand five hundred Euros (EUR 17,500) by the issue of the New Shares.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxyholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by means of a cash contribution of five thousand Euros (EUR 5,000).

Evidence of the contribution's existence

A blocking certificate as evidence of the cash contribution has been given to the Company.

Second resolution

Further to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.** The share capital of the Company amounts to seventeen thousand five hundred Euros (EUR 17,500) represented by seventeen thousand five hundred (17,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

VERMILION ENERGY INC., une société valablement constituée et existante sous le droit de la province d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 3700, 400 3rd Avenue SW T2P 4H2, Calgary, Alberta, Canada enregistrée auprès du registre d'Alberta sous le numéro 2017211596 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, représentée par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. VERMILION ENERGY INC., précité, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de VERMILION LUXEMBOURG S.À R.L., ayant son siège social au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.472, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire susmentionné en date du 9 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

III. L'Associé Unique va considérer l'ordre du jour suivant:

1. Considérer une augmentation de capital de la Société d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) à dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500) par l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales");

2. Considérer la souscription de l'Associé Unique aux Nouvelles Parts Sociales et le paiement de ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en espèces de cinq mille Euros (EUR 5.000);

3. Considérer modifier le premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500) représenté dix-sept mille cinq cent (17.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille Euros (EUR 5.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) à un montant de dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer entièrement par un apport en espèces de cinq mille (5.000).

Preuve de l'existence de l'apport

Un certificat de blocage a été donné à la Société comme preuve de l'apport en espèces.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500) représenté dix-sept mille cinq cent (17.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation: EAC/2015/2070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015038302/120.

(150042607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Moravia Lux Intermediate Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.957.375,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.046.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Moravia Lux Holding Company, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital amounting to one hundred thirty-nine thousand two hundred fifty United States dollars USD 139,250, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.048,

in its capacity as sole shareholder of Moravia Lux Intermediate Holding Company, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital amounting to six million five hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-five United-States dollars (USD 6,587,375) having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.046, (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2014 published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 3 October 2014 under number CN° 2710, the articles of association of which have been lastly amended by a notarial deed of the prenamed notary Maître Henri HELLINCKX, on 13 February 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

as such here represented by Mrs. Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 12 February 2015.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Moravia Lux Holding Company, S.à r.l., represented as stated above, is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder), so that the entire issued and outstanding share capital of the Company is represented at the meeting;

II. The Company's share capital is presently set at six million five hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-five United States dollars (USD 6,587,375) represented by fifty-two thousand six hundred and ninety-nine (52,699) shares with a par value of one hundred twenty-five dollars (USD 125) each, all subscribed and fully paid-up.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital in the amount of five million three hundred and seventy thousand United States dollars (USD 5,370,000) so as to raise it from its current amount of six million five hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-five United States dollars (USD 6,587,375) divided into fifty-two thousand six hundred and ninety-nine (52,699) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, to eleven million nine hundred and fifty-seven thousand three hundred and seventy-five United States dollars (USD 11,957,375) divided into ninety-five thousand six hundred and fifty-nine shares (95,659) shares,

with a nominal value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, by the issuance of forty-two thousand nine hundred and sixty thousand (42,960) new shares with a par value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the subscription and full payment of the forty-two thousand nine hundred and sixty (42,960) new shares having a nominal value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, in consideration of a contribution in kind amounting to five million three hundred and seventy thousand United States dollars (USD 5,370,000).

Subscription - Payment

Thereupon, Moravia Lux Holding Company, S.à r.l., prenamed and represented as above stated, declared to subscribe to the forty-two thousand nine hundred and sixty (42,960) new shares, having a nominal value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind, consisting in a receivable currently held by the subscriber against Moravia Czech Bid Company, s.r.o., with its registered office at V celnici 1031/4, Nové M sto, 110 00 Praha 1, the company's ID: 032 51 853, registered with the Commercial Register maintained by the Municipal court in Prague, Section C, Insert 229337, in the amount of five million three hundred and seventy thousand United States dollars (USD 5,370,000) (the IFL2).

The IFL2 so contributed shall be allocated in the entire amount of five million three hundred and seventy thousand United States dollars (USD 5,370,000) to the share capital account of the Company.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

It results from a certificate issued on the date hereof by the subscribing Sole Shareholder and a declaration made by the management of the Company on the same date, that, as of the date of such certificate and declaration: "the IFL2 has a value of at least five million three hundred and seventy thousand United States dollars (USD 5,370,000), this estimation being based on generally accepted accountancy principles."

Such valuation statements referred to above, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The share capital is set at eleven million nine hundred and fifty-seven thousand three hundred and seventy-five United States dollars (USD 11,957,375), represented by ninety-five thousand six hundred and fifty-nine (95,659) shares, with a par value of one hundred and twenty-five dollars (USD 125) each.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 4,600.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the undersigned notary this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Moravia Lux Holding Company, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent trente-neuf mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 139.250), ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.048,

En sa capacité d'associé unique de Moravia Lux Intermediate Holding Company, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (USD 6.587.375), ayant son siège social sis au 40,

avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.046, (la Société), constituée en vertu d'un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 3 octobre 2014 sous le numéro C- N°2710, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire précité Maître Henri HELLINCKX, en date du 13 février 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

Ici représentée par Madame Solange Wolter, clerk de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes afin d'être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. Moravia Lux Holding Company, S.à r.l., représentée tel qu'indiqué ci-dessus, est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique), de telle manière que l'entière part du capital social émis et en circulation de la Société est représenté à l'assemblée;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (USD 6.587.375) représenté par cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (52.699) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Par conséquent, la partie comparante, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions trois cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 5.370.000) afin de le porter de son montant actuel de six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (USD 6.587.375) divisé en cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (52.699) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, à onze millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (USD 11.957.375) divisé en quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante-neuf (95.659) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, par l'émission de quarante-deux mille neuf cent soixante (42.960) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription et le paiement intégral des quarante-deux mille neuf cent soixante (42.960) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, et auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société en contrepartie d'un apport en nature s'élevant à cinq millions trois cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 5.370.000).

Souscription - Paiement

Par conséquent, Moravia Lux Holding Company, S.à r.l., précitée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à quarante-deux mille neuf cent soixante (42.960) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, et de les payer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance actuellement détenue par le souscripteur contre Moravia Czech Bid Company, s.r.o., ayant son siège social au V celnici 1031/4, Nové M sto, 110 00 Prague 1, identité de la société: 032 51 853, immatriculée auprès du Registre de Commerce mis à jour par le tribunal municipal de Prague, Section C, Numéro 229337, d'un montant de cinq millions trois cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 5.370.000) (le IFL2).

Le IFL2 ainsi apporté sera affecté à concurrence du montant total de cinq millions trois cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 5.370.000) au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport mentionné ci-dessus a été apportée au notaire instrumentant.

Il résulte d'un certificat émis à cette date par l'Associé Unique souscripteur et d'une déclaration faite par la gérance de la Société que, à la date dudit certificat et de ladite déclaration: «le IFL2 a une valeur totale d'au moins cinq millions trois cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 5.370.000), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement reconnus.»

Lesdites déclarations d'évaluation, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes afin d'être enregistrées avec elles.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à onze millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (USD 11.957.375) représenté par quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante neuf (95.659) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société en raison des présentes, s'élève approximativement à EUR 4.600,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qui figure en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5544. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015038033/171.

(150042659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Hermes Asset Weston S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.086.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of February.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

"GS Lux Management Services S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, with a share capital of EUR 15,000.- ,

represented by Mrs. Priscillia SPINA, employee, having her professional address at 2, rue du Fossé L-1536 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on February 23rd, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Hermes Asset Weston S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in the Municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers of the company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The purpose of the company is also the investment in and development of real estate as well as real estate management for its own purposes.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The capital is fixed at eleven thousand British Pounds (11,000. GBP) represented by one million one hundred thousand (1,100,000) shares with a nominal value of one pence (0.01. GBP) each.

The company may establish one or several share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Accounts are to be taken by the Board of Managers subject to applicable law and these Articles.

The company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts (the "Capital Surplus Accounts"). Decisions as to the use of such Capital Surplus Accounts are to be taken by the Board of Managers subject to applicable law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

The funds in the Share Premium Account and the Capital Surplus Account may, inter alia, be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The company shall have an authorized capital of one million British Pounds (1,000,000 GBP) represented by one hundred million (100,000,000) shares having a par value of one pence (0.01. GBP) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting.

A Manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand British Pounds (GBP 10,000.). For decisions having a value of an amount over ten thousand British Pounds (GBP 10,000.), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory dispositions:

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment:

The Articles thus having been established, the one million one hundred thousand (1,100,000) shares have been subscribed by the sole shareholder "GS Lux Management Services S.à r.l." prenamed, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of ELEVEN THOUSAND GREAT BRITISH POUNDS (GBP 11,000.) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the enacting notary by a bank certificate, which states this.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000.).

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, represented as aforesaid, took the following resolutions:

1) The number of Managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as Managers for an unlimited duration:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Managing Director, a Luxembourg Société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Dominique LE GAL, Managing Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on December 9, 1971, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Marielle STIJGER, Managing Director, born in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, on December 10, 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Richard SPENCER, Managing Director, born Rotherham, United Kingdom, on 14 September 1974, professional address at 133, Fleet Street, Peterborough Court, GB-EC4A 2BB London, United Kingdom

3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by their surname, given name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quinze, le vingt-six février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

«GS Lux Management Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, avec un capital social d'EUR 15.000,-,

représentée par Madame Priscillia SPINA, employée privée, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé L-1536 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 février 2015.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte dans le but d'être enregistrées.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Hermes Asset Weston S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance de la société.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

L'objet de la société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers ainsi que la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,-) divisé en un million cent mille (1.100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01.) chacune.

La société peut établir un ou plusieurs comptes de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil de Gérance conformément à toute loi applicable et aux présents Statuts.

La société peut, sans restriction, accepter de contribution en numéraire ou d'autres contributions sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes (les «Comptes de Capital Surplus»). Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par Conseil de Gérance conformément à toute loi applicable et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

Les montants dans le Compte de Prime d'Emission et les Comptes de Capital Surplus pourront être utilisés par le Conseil de Gérance pour, inter alia, repayer toute perte de la société, réalisée ou non, ou de payer tout dividende ou autre distribution.

La société aura un capital social autorisé d'un million Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) représenté par cent million (100.000.000,-) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01.) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent.

Chaque Gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livre Sterling (GBP 10.000.). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livre Sterling (GBP 10.000.), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, un million cent mille (1.100.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique «GS Lux Management Services S.à r.l.», prénommée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de ONZE MILLE LIVRE STERLING (GBP 11.000.) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été évident au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Résolutions de l'associée unique:

Après que les statuts aient été rédigés, l'associée unique, représentée comme ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés Gérants pour une durée indéterminée:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Managing Director, une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;

- Dominique LE GAL, Managing Director, né à Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marielle STIJGER, Managing Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Richard SPENCER, Managing Director, né à Rotherham, Royaume-Unis, le 14 septembre 1974, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SPINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 février 2015. 2LAC/2015/4390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037905/445.

(150042384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Garage PACIOTTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 318, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.290.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-1940 LUXEMBOURG, 258, route de Longwy à:

L-1940 Luxembourg, 318, route de Longwy

Et lecture faite, l'associé a signé.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

L'associé

Référence de publication: 2015038589/14.

(150044052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

German Office Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 195.084.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteenth, on the nineteenth day of February.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sculptor Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B. 111 786,

here represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, employee, whose professional address is at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 17th day of February, 2015; and

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “German Office Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations and other investments, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, whether by purchase of securities or otherwise, and the management of those participations and other such investments as the case may be. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies or recognised legal entity. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company or legal entity, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each states that the agenda for the meeting is known to them. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the members of the Board that are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

Sculptor Holdings S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Cédric Bradfer, born on August 2, 1978, in Chambéry, France, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ronan Carroll, born on November 11, 1971, in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Juan Alvarez Hernandez, born on October 11, 1983, in Madrid, Spain, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Tony Laenen, born on April 16, 1980, in Virton, Belgium, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Joel Frank, born on April 14, 1955 in New York, USA with professional address at 9 West 57th Street, 39th Floor, 10019 New York, USA

- Scott Matthew Ciccone, born on November 2, 1958 in New Jersey, USA with professional address at 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, USA

- Wayne Nathan Cohen, born on November 3, 1974 in Maryland, USA with professional address at 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, USA

2. The registered office of the Company is set at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième du mois de février,

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sculptor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 111 786,

représenté par Monsieur Juan Hernandez Alvarez, employé privé, résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "German Office Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit

du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations et autres investissements, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, soit par l'acquisition de titres ou autrement, et la gestion de ces participations autres investissements tels que cela peut être le cas. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés ou entité légale reconnue. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société ou entité légale et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous

les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sculptor Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de vingt mille dollars américains (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Juan Alvarez Hernandez, né le 11 Octobre, 1983 à Madrid, Espagne, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Tony Laenen, né le 16 avril 1980 à Virton, Belgique, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Joel Frank, né le 14 avril 1955 à New York, Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située au 9 West 57th Street, 39th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique

- Scott Matthew Ciccone, né le 2 Novembre 1958 à New Jersey, Etats- Unis d'Amérique dont la résidence professionnelle est située au 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique

- Wayne Nathan Cohen, né le 3 Novembre 1974 à Maryland Etats-Unis d'Amérique dont la résidence professionnelle est située au 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. ALVAREZ HERNANDEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037857/506.

(150042345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Gemini Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 180.326.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Gemini Enterprises S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.326 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on August 20, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2771 of November 16, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation.

THERE APPEARED:

GEMINI ENTERPRISES HOLDING LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WG, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 113562 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may consider the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. introduction of the United States dollars (USD) as official and accounting currency of the Company effective as of today and conversion of all euro (EUR) (and other denomination) amounts into United States dollars (USD);
2. (i) conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from euro (EUR) to United States dollars (USD) and (ii) setting of the number of shares of the Company;
3. increase of the share capital of the Company up to twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-);
4. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 3. above by a contribution in kind;
5. setting of the nominal value of the shares of the Company to one United States dollar (USD 1.-) each;
6. full restatement of the articles of association of the Company namely to reflect the above changes and amendment to the corporate object of the Company so that the relevant article of the articles of association of the Company will henceforth read as follows:

“The Company may:

 - carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
 - establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;
 - take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
 - borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.”;
7. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to effect and record the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
8. miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) introduce the United States dollars (USD) as official and accounting currency of the Company with effect from the date hereof and (ii) convert the share capital currency from euro (EUR) into United States dollars (USD).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company into United States dollars (USD) by using the exchange rate published by the European Central Bank on 21 January 2015, and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.1593 (evidence of which has been given to the undersigned notary and will remain attached to the present deed) i.e. from twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) into fourteen thousand four hundred ninety-one United States dollars twenty-five cents (USD 14,491.25).

The Sole Shareholder resolves to set the share capital of the Company to fourteen thousand four hundred ninety-one United States dollars twenty-five cents (USD 14,491.25) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand five hundred United States dollars and seventy-five cents (USD 5,508.75) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fourteen thousand four hundred ninety-one United States dollars twenty-five cents (USD 14,491.25), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without nominal value to twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), by way of the issue of seven thousand five hundred (7,500) new shares of the Company, having the same rights and obligations as the existing shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder represented as stated above declares to subscribe for seven thousand five hundred (7,500) new shares without nominal value, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a portion amounting to five

thousand five hundred United States dollars and seventy-five cents (USD 5,508.75) (the Portion of the Receivable) of a receivable in the aggregate amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), it being understood that the contribution in kind of the Portion of the Receivable is fully allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Portion of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder dated 19 January 2015 and (ii) a certificate dated 22 January 2015 by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- The Sole Shareholder has a receivable against the Company in the aggregate amount of twenty thousand six hundred sixty-five United States dollars (USD 20,665) (the Receivable), a portion of which corresponding to an amount of five thousand five hundred United States dollars and seventy-five cents (USD 5,508.75) shall be contributed to the share capital of the Company (the Portion of the Receivable);

- the Receivable is shown on the attached balance sheet dated 19 January 2015 (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on generally accepted accountancy principles, the Portion of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of at least five thousand five hundred United States dollars and seventy-five cents (USD 5,508.75) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Portion of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Portion of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Portion by the Sole Shareholder to the Company, the Portion will be extinguished by way of comingling (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

.”

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1.-) each.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of Gemini Enterprises S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1. The Company is administered by a Board of Managers composed of at least one or more A Managers and one or more B Managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

8.2. The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders among the A Managers.

The Board of Managers may appoint from among the A Managers a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person to be chosen among the A Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3. Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by at least one A Manager and at least one B Manager.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the City of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4. Any A Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another A manager as his proxy and, likewise, any B Manager may appoint any B Manager as his proxy.

An A Manager may represent more than one of his fellow A Managers and, vice-versa, any B Manager may represent more than one of his fellow B Managers under the condition however that at least one A Manager and one B Manager are present at the meeting.

8.5. A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6. The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8. In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power.

8.11. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.12. The Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary or any A and B Manager acting jointly. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.14. The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers. The managers shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General Meetings of Shareholders

Art. 11. Annual General Meetings of Shareholders. The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 12. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the accounting records of the Company shall be closed and the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of Profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing Law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to effect and record the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares at one United States dollar (USD 1.-) each, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède en langue française

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de janvier,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Gemini Enterprises S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.326 (la Société). La Société a été constituée le 20 août 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2771 du 16 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

GEMINI ENTERPRISES HOLDING LIMITED, une société constituée selon les lois de Jersey, dont le siège social se situe à Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WG, Jersey et immatriculée au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 113562 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. Que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à l'Assemblée qui est dès lors dûment constituée et peut examiner les points à l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est formulé de la manière suivante:

1. Introduction du dollar américain (USD) comme devise officielle et comptable de la Société à compter d'aujourd'hui et conversion de tous les montants en euros (EUR) (et autres devises) en dollars américains (USD);

2. (i) conversion de la devise du capital social souscrit de la Société d'euro (EUR) en dollars américains (USD) et (ii) fixation du nombre de parts sociales de la Société;

3. augmentation du capital social à hauteur de vingt mille dollars américains (USD 20.000);

4. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises comme mentionné au point 3. ci-dessus par un apport en nature;

5. Fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune;

6. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et modification de l'objet social de la Société de sorte que l'article concerné dans les statuts de la Société aura la teneur suivante:

“La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, dans toute entreprise ou société ou autre entité sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, à ou pour le bénéfice des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, aux sociétés du groupe, et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant notamment, des transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.»

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la conversion de la devise du capital social de la Société, de la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales, de l'échange et du remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales et à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'introduire le dollar américain (USD) comme devise officielle et comptable de la Société à compter de la date des présentes et (ii) de convertir la devise du capital social d'euros (EUR) en dollars américains (USD).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société en dollars américains (USD) en utilisant le taux de change publié par la Banque centrale européenne le 21 janvier 2015 et selon lequel EUR 1 équivaut à USD 1,1593 (dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant et restera annexée au présent acte) soit douze mille

cinq cents euros (EUR 12.500) en quatorze mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars américains et vingt-cinq cents USD 14.491,25).

L'Associé Unique décide de fixer le capital social de la Société à quatorze mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars américains et vingt-cinq cents USD 14.491,25) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille cinq cent huit dollars américains et soixante-quinze cents (USD 5.508,75) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatorze mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars américains et vingt-cinq cents USD 14.491,25), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale à vingt mille dollars américains (USD 20.000), par voie d'émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en nature se composant d'une portion, s'élevant à cinq mille cinq cent huit dollars américains et soixante-quinze cents (USD 5.508,75) (la Portion de la Créance), d'une créance d'un montant total de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25,000) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance), étant entendu que l'apport en nature de la Portion de la Créance est entièrement affectée au compte de capital social de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Portion de la Créance est prouvée entre autre par (i) le bilan intérimaire de l'Associé Unique daté du 19 janvier 2015 et (ii) un certificat daté du 22 janvier 2015 par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort de ce certificat que, à la date dudit certificat:

«- L'Associé Unique détient une créance envers la Société d'un montant total de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25,000) (la Créance), une portion de laquelle, correspondant à cinq mille cinq cent huit dollars américains et soixante-quinze cents (USD 5.508,75) sera apportée au capital social de la Société (la Portion de la Créance);

- la Créance est mentionnée dans le bilan annexé daté du 19 janvier 2015 (le Bilan);
- L'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans déduction aucune;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Portion de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, au moins égale à cinq mille cinq cent huit dollars américains et soixante-quinze cents (USD 5.508,75) et depuis le Bilan, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Portion de la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur;
- toutes les formalités de transfert du droit de propriété de la Portion de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Portion de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Portion de la Créance sera éteinte par voie de confusion (extinction par confusion) en vertu de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Ledit certificat et une copie du Bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de reformuler intégralement les Statuts de la Société qui auront dès lors la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination Gemini Entreprises S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, dans toute entreprise ou société ou autre entité sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;
- créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, à ou pour le bénéfice des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, aux sociétés du groupe, et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;
- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant notamment, des transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;
- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire de l'Associé, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital Social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 5. Partage des bénéfices. Chaque part sociale confère à son titulaire une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 6. Cession des parts sociales. Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société compte plusieurs associés, la cession des parts sociales inter vivos a des tiers requiert l'approbation accordée par résolution des associés lors d'une assemblée générale représentant au moins trois quarts du capital social libéré de la Société. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des tiers que moyennant l'agrément des associés détenant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution prise et conformément aux conditions qui seront décidées par l'assemblée générale des associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables à la modification des Statuts.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance.

8.1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance comprenant au moins un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B nommés par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

8.2. Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés parmi les Gérants A.

Le Conseil de Gérance peut élire le successeur du Président parmi les Gérants A.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes les assemblées d'associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés ou le Conseil de Gérance choisira une autre personne parmi les Gérants A en tant que président pro tempore par vote à la majorité en nombre des membres présents ou représentés par procuration à ladite réunion.

8.3. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à défaut, par au moins un Gérant A et au moins un Gérant B.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté lors des cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation avec l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4. Chaque Gérant A peut agir a toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant A comme son mandataire et de même, chaque Gérant B peut désigner un autre gérant B comme son mandataire.

Un Gérant A peut représenter plusieurs de ses collègues Gérants A et de même, un Gérant B peut représenter plusieurs de ses collègues Gérants B, à la condition toutefois qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents à la réunion.

8.5. Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne a une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par résolutions circulaires sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute(s) personne(s) a qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

8.11. Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.12. Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il y a lieu), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs a un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires a tout moment.

8.13. Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant A ou B agissant conjointement. Toutes procurations resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14. La Société sera gérée exclusivement et effectivement partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées du/des associé(s) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et des assemblées du/des associé(s) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions

similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées Générales des Associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles des associés. L'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

Art. 12. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, téléfax ou télex.

Chapitre VI. - Exercice social - Bilan - Répartition

Art. 14. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué à/aux associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement de dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Conformément au deuxième paragraphe de l'Article 13 des présents Statuts, les associés doivent approuver la dissolution et la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi ne sont pas applicables.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la conversion de la devise du capital social de la Société, de la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1) chacune, de l'échange et du remplacement

des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales et à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Cet acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2015. Relation: EAC/2015/2662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037855/590.

(150042598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Motion Prod Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.780.

L'an deux mille quinze,
le vingt-sept février.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
est apparu:

Monsieur Patrick BOUAZIZ, consultant en informatique, demeurant Erad Haam, 49, Raanana, Israël 43210,
ici représenté par:

Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment autorisée en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 18 février 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de la société «MOTION PROD MANAGEMENT S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 14 avril 2006, sous le numéro 763 et page 36589 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 780, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 04 juin 2008, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 1^{er} juillet 2008, sous le numéro 1617 et page 77614.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité d'Actionnaire a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois mille cinq cents euros (3'500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100. EUR) chacune, à un montant de trente-quatre mille cinq cents euros (34'500.- EUR) qui sera divisé en trois cent quarante-cinq (345) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100.- EUR).

2 Décision d'émettre trente-cinq (35) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par action ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision sur l'augmentation de capital proposée, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (996'500.- EUR).

3 Décision d'accepter la souscription de toutes les trente cinq (35) actions ordinaires nouvelles, par la société «COM-PAFINA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 193 091) et décision d'accepter la libération intégrale de ces actions nouvelles émises par la Société par un apport en numéraire d'un montant total d'un million d'euros (1'000'000.- EUR).

4 Modification de l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital.

L'Actionnaire, agissant en sa susdite qualité, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cents euros (3'500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100. EUR) chacune, à un montant de trente-quatre mille cinq cents euros (34'500.- EUR) qui sera divisé en trois cent quarante-cinq (345) actions ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100.-EUR).

Deuxième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'émettre trente-cinq (35) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (996'500.- EUR), chaque nouvelle action émise avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu, Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société «COMPAFINA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 193 091), le «Souscripteur»),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 19 février 2015,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire dudit Souscripteur intervenant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Le Souscripteur, par son mandataire susnommé, a déclaré souscrire les trente-cinq (35) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles avec la susdite prime d'émission d'un montant de neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (996'500.- EUR), au moyen d'un apport en numéraire.

Le montant intégral d'UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui la constate expressément.

Ensuite, l'Actionnaire DECIDE d'accepter ladite souscription et ledit paiement en numéraire et d'attribuer les trente-cinq (35) nouvelles actions ordinaires au Souscripteur et d'allouer le montant de trois mille cinq cents euros (3'500.- EUR) au capital social souscrit et le montant de neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (996'500.- EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Actionnaire DECIDE de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit de la société est fixé à trente-quatre mille cinq cents euros (34'500.- EUR) représenté par trois cent quarante-cinq (345) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue français, suivi d'une version anglaise et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte français primera.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux mandataires prénommés, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes mandataires ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen,
on the twenty-seventh day of the month of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Patrick BOUAZIZ, IT Consultant, residing at Erad Haam, 49, Raanana, Israël 43210,
here represented by:

Mrs Sylviane SZUMILAS, employee, with professional address at 10B, rue des Mérovingiens, L-87070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

duly authorized by virtue of a proxy under private seal given to her in Paris (France), on 18 February 2015,

which proxy after being signed «ne varietur» by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing person is the sole shareholder (the «Shareholder») of «MOTION PROD MANAGEMENT S.A.», a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 20 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), on 14 April 2006, under number 763 and page 36589 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113 780 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 04 June 2008 pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial, on 1 July 2008, under number 1617 and page 77614.

The appearing person, acting in his said capacity as Shareholder, has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Decision to increase the corporate subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred euro (3'500.- EUR) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, to an amount of thirty-four thousand five hundred euro (34'500.-EUR) to be divided into three hundred and forty-five (345) ordinary shares, having each a nominal value of one hundred euro (100.- EUR).

2 Decision to issue thirty-five (35) new ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase, together with a share premium of an aggregate amount of nine hundred ninety-six thousand five hundred euro (996'500.- EUR).

3 Decision to accept the subscription of all thirty-five (35) new ordinary shares by the company «COMPAFINA S.à r.l.», a «société à responsabilité limitée» incorporated under Luxembourg Law and having its registered office at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B number 193 091) and decision to accept full payment of all these new shares issued by the Company by a contribution in cash of an aggregate amount of one million euro (1'000'000.- EUR).

4 Decision to amend article FIVE (5), first paragraph 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above capital increase.

The Shareholder, acting in said capacity, has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to increase the corporate subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred euro (3'500.- EUR) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, to an amount of thirty-four thousand five hundred euro (34'500.- EUR) to be divided into three hundred and forty-five (345) ordinary shares, having each a nominal value of one hundred euro (100.- EUR).

Second resolution

The Shareholder RESOLVES to issue thirty-five (35) new ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, together with a share premium of an aggregate amount of nine hundred ninety-six thousand five hundred euro (996'500.- EUR), each new issued share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon appeared, Mr Pierre ANGÉ, employee, with professional address at 10B, rue des Mérovingiens, L-87070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of «COMPAFINA S.à r.l.», a «société à responsabilité limitée» incorporated under Luxembourg Law and having its registered office at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B number 193 091), (the «Subscriber»),

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 19 February 2015,

which proxy, after been signed «ne varietur» by the proxy holder of the prenamed appearing Subscriber and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The Subscriber, through his proxy holder, declared to subscribe for thirty-five (35) new ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each and to fully paid up such new shares with the prementioned share premium of a total amount of nine hundred ninety-six thousand five hundred euro (996'500.- EUR), by way of a contribution in cash

The aggregate amount of ONE MILLION EURO (1'000'000.-EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary, who expressly states this.

Thereupon, the Shareholder RESOLVES to accept said subscription and payment in cash and to allot the thirty-five (35) new ordinary shares to the Subscriber and to allocate the amount of three thousand five hundred euro (3'500.- EUR) to the subscribed share capital and the amount of nine hundred ninety-six thousand five hundred euro (996'500.- EUR) to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder RESOLVES to amend article FIVE (5), first paragraph of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. (first paragraph). «The subscribed share capital is fixed at thirty-four thousand five hundred euro (34'500.- EUR) represented by three hundred and forty-five (345) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing proxy holders, known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said proxy holders signed together with Us, notary, this original deed.

Signé: S. SZUMILAS, P. ANGÉ, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 mars 2015. Relation: EAC/2015/5072. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015039268/180.

(150044277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

CEP III First Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.905.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 23 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 23 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.,

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 23 février 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

CEP III First Global Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015038488/23.

(150043962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.